

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 2021**

Date de la séance précédente : le 19 Février 2021

Le 1<sup>er</sup> Mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

**Etaient Présents** : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE et

**Etait absent excusé** : M. Dominique SÉMÉNOU

---

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ***Installation d'un distributeur de pains***

Monsieur le Maire explique que devant la difficulté à trouver un boulanger qui accepte de venir sur Souilhe, un représentant de la Société LE DISTRIB s'est présenté à la mairie accompagné d'un boulanger de Revel avec lequel il y a déjà des contrats. Après avoir visité le village et étudié la possible réalisation de ce projet sur la commune de Souilhe, ce boulanger a donné son accord mais à condition que la commune prenne à sa charge la moitié du loyer mensuel s'élevant à 350.00 € hors taxes. Il a été proposé d'établir un contrat d'un an avec la prise en charge par la commune de six mois du loyer mensuel.

*Après en avoir discuté le conseil vote à l'unanimité pour un contrat d'un an avec la prise en charge du loyer par la commune pour six mois.*

L'installation devrait se faire dans les semaines à venir et c'est la boulangerie « Ô pain perdu » de Revel qui viendra approvisionner cet appareil en pains, viennoiseries et pâtisseries.

Un point sera fait au terme du contrat d'un an afin d'étudier la rentabilité et la possibilité d'un renouvellement du contrat.

La séance est levée à 21h20mn

Le Maire  
Raymond VÉLAND

La secrétaire  
Martine FONTANIÉ